



RAPPORT D'ACTIVITE 2018

ORDURES MENAGERES



Déchetterie de Fêche-l'Église
2 rue des Greppes
90100 FÊCHE-L'ÉGLISE



03 84 36 32 86



www.cc-sud-territoire.fr

SOMMAIRE

Edito du Vice-Président

1. Présentation du Service Ordures Ménagères (SOM)

A- Le territoire

B- L'organisation du SOM

C- La Redevance d'Enlèvement
des Ordures Ménagères

2. Le bilan et les indicateurs d'activités

A- Tonnages

B- La déchetterie

C- La livraison des bacs

3 Les aspects financiers

A- Fonctionnement dépenses
et recettes

B- Investissement dépenses et
recettes

C- Détail du coût de traitement
des déchets

4. Les actions



EDITO

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, à pareille époque, c'est le moment de vous présenter le rapport annuel du service ordures ménagères de la Communauté de Communes du Sud Territoire.

2018 a vu la fin des travaux de notre nouvelle déchetterie à Florimont, inaugurée le 10 novembre 2018 et ouverte aux usagers dès le début de l'année 2019.

Vos efforts en matière de tri sont récompensés ; baisse de 1.07 % du tonnage d'ordures ménagères collecté, et hausse de 2.04 % pour la collecte sélective. Surtout ne nous reposons pas sur nos lauriers et persévérons, notre planète ne s'en portera que mieux.

Comme vous avez pu le constater sur vos factures, il n'y a pas eu d'augmentation de la redevance en 2018, c'est le signe d'une bonne gestion.

Il me reste à remercier tous les agents du Service Ordures Ménagères pour leur sérieux, leur implication et la qualité du travail effectué quotidiennement.

Bonne lecture à tous

Le Vice-président
du Service Ordures Ménagères

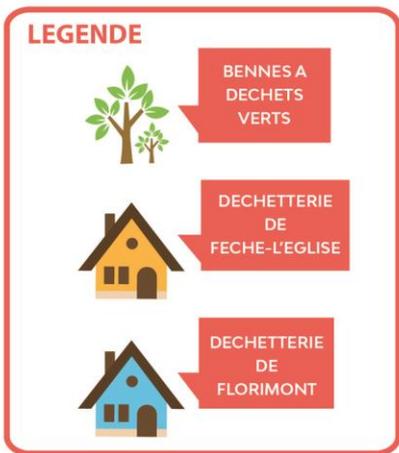
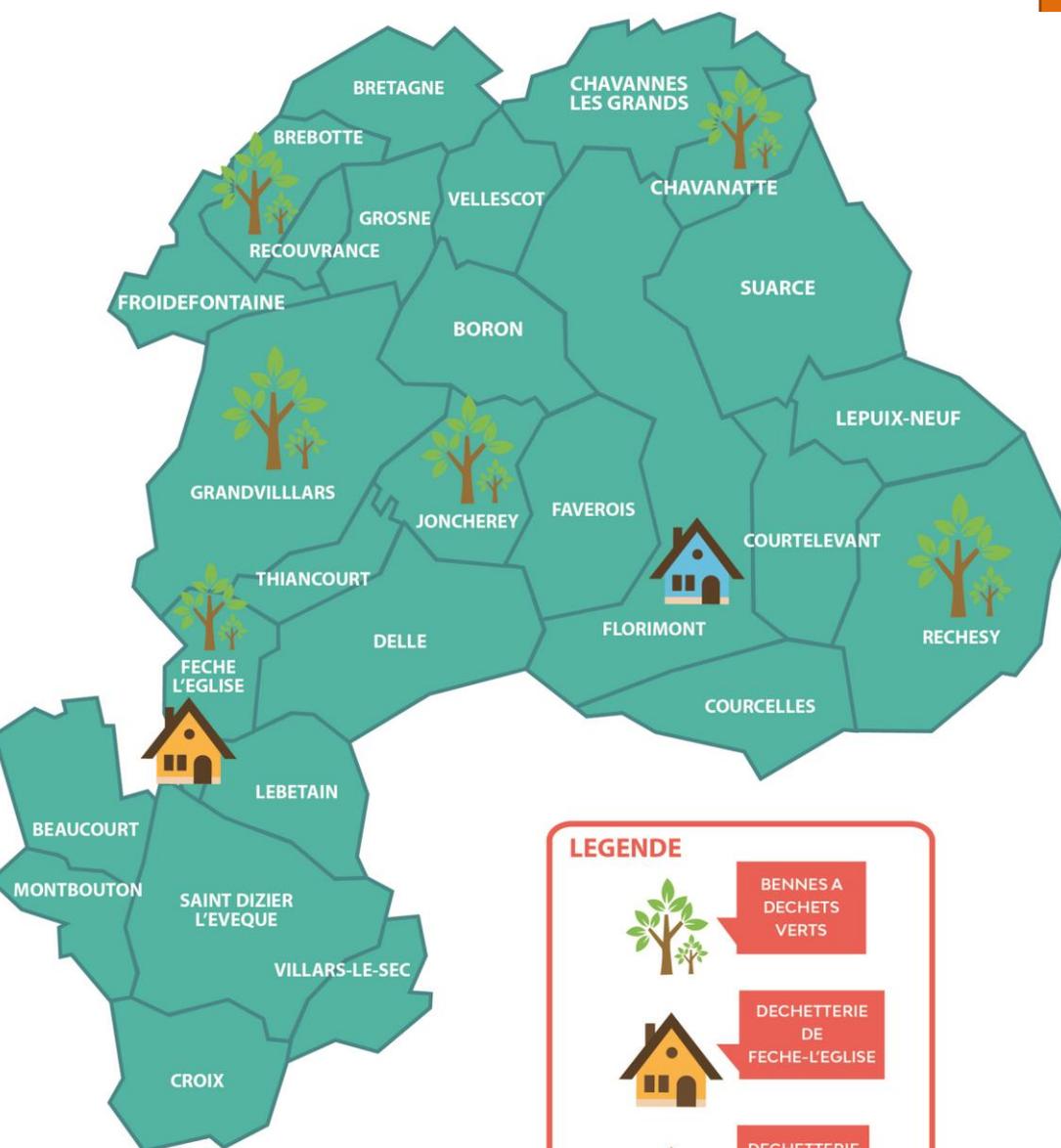
André HELLE

1 Présentation du Service Ordures Ménagères de la Communauté de Communes du sud territoire.

A-Le territoire

La CCST est située au sud du département du territoire de Belfort, aux portes de la Suisse et du Haut Rhin. Elle a pris la compétence collecte et traitement des déchets au 1^{er} janvier 2011. La compétence traitement est transférée au SERTRID (Syndicat d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets) depuis 2001. Ce syndicat assure la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles, des encombrants incinérables, ainsi que le suivi de la filière de compostage des déchets verts.

Depuis 1967, date de sa création, jusqu'à la prise de compétence de la CCST, c'est un Syndicat intercommunal à vocations multiples qui gérait la collecte et le traitement. Ce syndicat a été dissout le 31 décembre 2010.



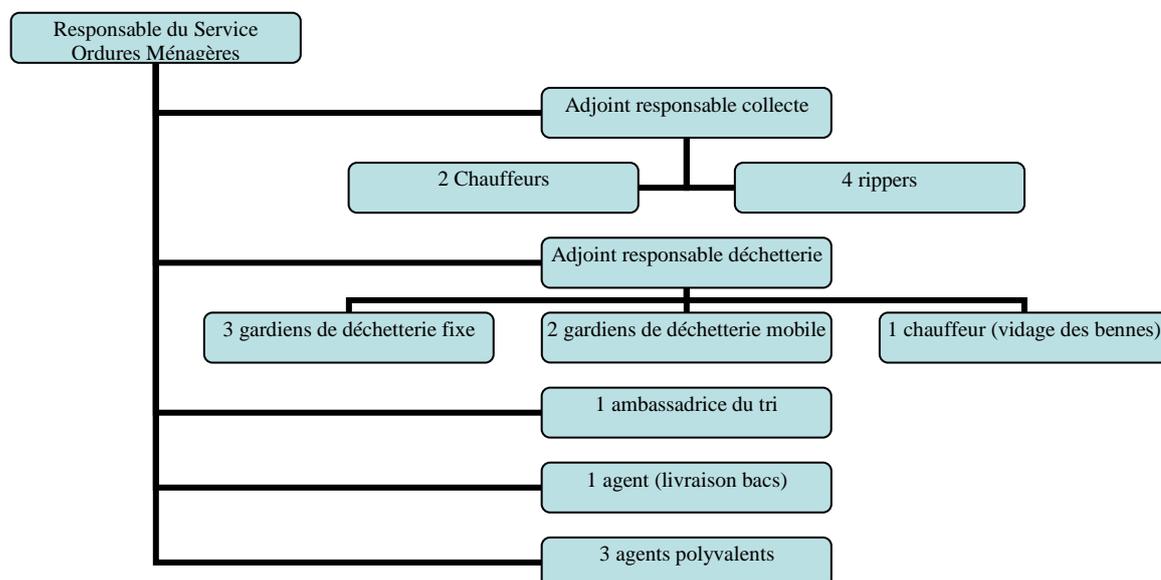
Chiffres clés

27 COMMUNES DESSERVIES :
Beaucourt, Boron, Brebotte, Bretagne, Chavanatte, Chavannes les Grands, Courcelles, Courtelevant, Croix, Delle, Faverois, Fêche-l'Eglise, Florimont, Froidefontaine, Grandvillars, Grosne, Joncherey, Lebetain, Lepuix-Neuf, Montbouton, Réchésy, Recouvrance, Saint-Dizier l'évêque, Suarce, Thiancourt, Vellescot, Villars-le sec

23 610 HABITANTS

B-L'organisation du Service Ordures Ménagères

Le Service Ordures Ménagères de la CCST compte 20 agents dont 18 titulaires et 2 emplois aidés répartis comme suit :



■ La collecte :

Les bacs à ordures ménagères résiduelles sont collectés en C1, c'est-à-dire 1 fois par semaine. Quant aux bacs de collecte sélective, ils sont collectés en C0.5 soit une fois tous les 15 jours.

■ La déchetterie fixe et mobile :

La déchetterie fixe de Fêche l'Eglise accueille les usagers depuis le 2 janvier 2019 des 27 communes aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi :

De 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h15

Le Samedi :

De 9h00 à 16h15

La déchetterie de Florimont accueille depuis le 2 janvier 2019 les usagers des 27 communes aux horaires suivants :

Du mercredi au vendredi :

De 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h15

Le Samedi :

De 9h00 à 16h15

LES APPORTS SONT LIMITES A 1M3 PAR JOUR.

En 2018, la déchetterie mobile était présente tous les 2 mois sur chaque commune du lundi au jeudi de 12h30 à 18h00.

■ La livraison des bacs:

La Communauté de Communes du Sud Territoire a mutualisé l'accueil des usagers pour l'eau, l'assainissement et les ordures ménagères au Pôle technique de Grandvillars.

Ainsi, pour les livraisons, les retraits, les échanges ou les réparations de bacs, les usagers peuvent contacter l'accueil et effectuer toutes les démarches nécessaires en cas d'emménagement ou de déménagement, avec un seul interlocuteur pour les abonnements d'eau et d'ordures ménagères.

Les horaires de l'accueil du Pôle technique de Grandvillars sont les suivants :

Du lundi au jeudi:

8H30 à 12H00 / 13H30 à 17H30

Le vendredi :

8H30 à 12H00 / 13H30 à 16H30

■ La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères :

Le mode de financement du Service Ordures Ménagères est la redevance incitative depuis le 1^{er} janvier 2005. C'est un financement équitable lié au service rendu. Il applique le principe « pollueur payeur ». Au même titre que l'eau ou l'électricité, chaque usager paye en fonction de sa « consommation », à savoir la quantité de déchets qu'il produit et qu'il présente à la collecte. Les habitants sont donc encouragés à modifier leur comportement en renforçant leur geste de tri afin de limiter leur production d'ordures ménagères.

Chaque foyer est doté de deux bacs (les bacs sont adaptés à la composition du foyer, pour les habitats collectifs le volume des bacs est calculé en fonction du nombre d'habitants des logements) :

-Un bac à ordures ménagères (couvercle bleu)

-Un bac de collecte sélective (couvercle jaune)

Les bacs sont équipés d'une puce électronique. Ce système permet d'identifier et d'enregistrer les collectes.

Chaque foyer sera facturé en fonction du nombre de présentations du bac d'ordures ménagères.

Le bac de collecte sélective n'intervient pas dans le calcul de la facture. La tarification est structurée en 2 parts.

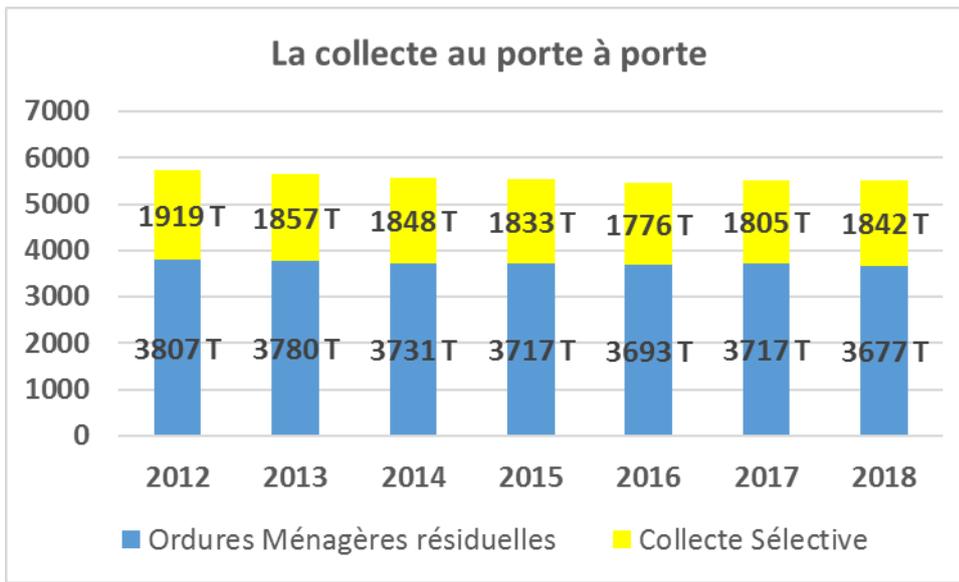
- ❖ **Une part fixe** : Il s'agit de la participation aux services (administration, collectes, gestion des bacs, accès à la déchetterie fixe, déchetterie mobile, bennes à déchets verts dans certaines communes, éco-point verre).
- ❖ **Une part variable** : incitative au tri, indexée sur le volume du bac ordures ménagères.

Nombre de personne au foyer	Type de bac bleu	Type de bac jaune	Coût Annuel de la participation	Coût annuel de la Présentation (en €)
1 personne	80 l	120 l	105,73	1,55
2 personnes	120 l	140 l	148,011	1,88
3 personnes	140 l	180 l	186,9553	2,06
4 personnes	180 l	240 l	248,1682	2,40
5 personnes	180 l	360 l	248,1682	2,40
6 personnes	240 l	360 l	307,146	2,90

2 LE BILAN ET LES INDICATEURS D'ACTIVITES

A-Tonnages

- La collecte au porte à porte



On note une légère baisse entre 2017 et de 2018 de 1.07 % en ordures ménagères résiduelles, et une hausse 2.04 % pour la collecte sélective, résultat des efforts de tri effectués par l'ensemble des usagers de la CCST.

**ATTENTION
AUX SIGLES !**

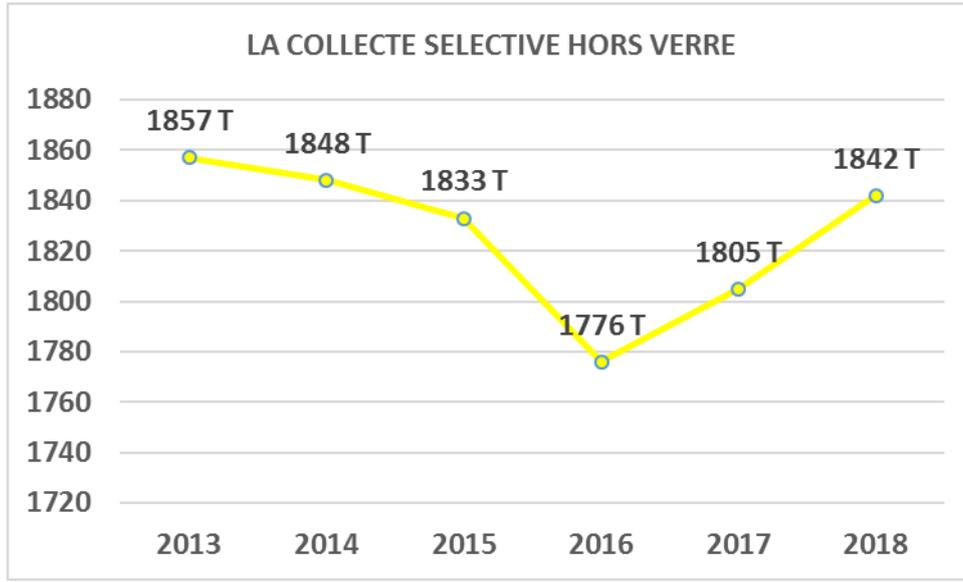


LE POINT VERT NE VEUT PAS DIRE QUE LE PRODUIT SE RECYCLE. CE SIGLE SIGNIFIE SEULEMENT QUE LE PRODUCTEUR PAYE UNE TAXE POUR PROMOUVOIR LA COLLECTE ET LE RECYCLAGE DES DECHETS.



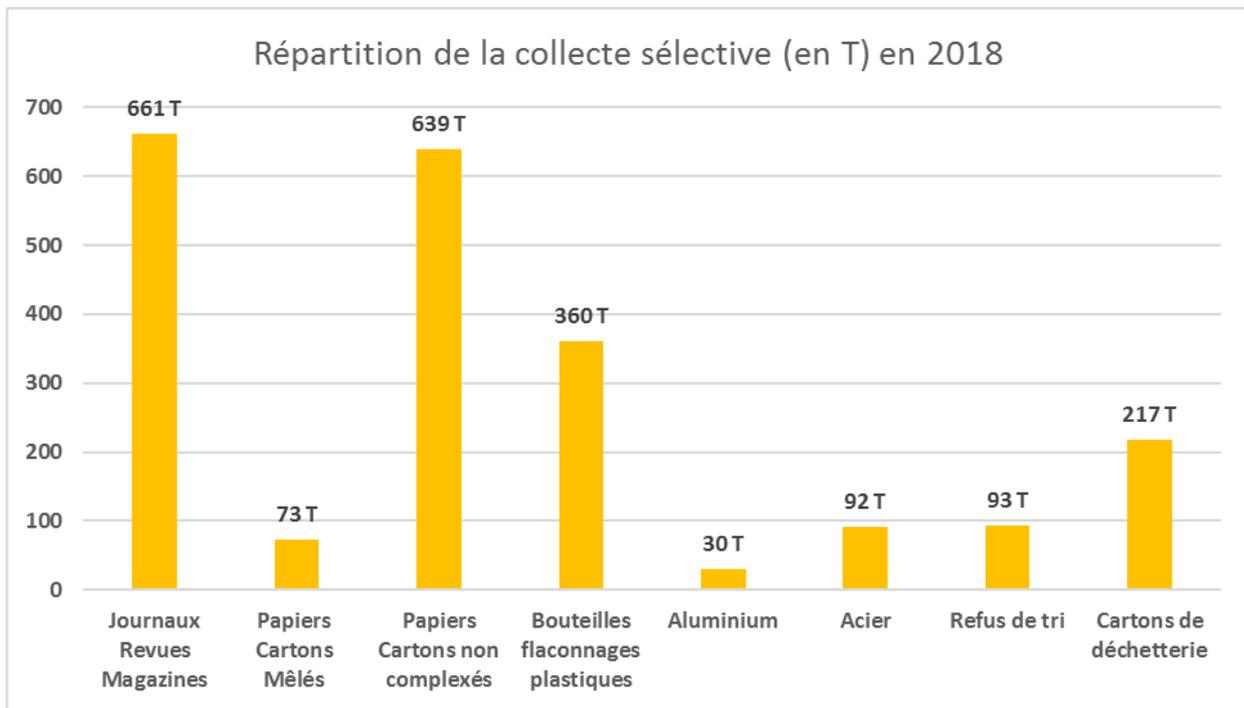
ANNEAU DE MOEBUS : CE SIGLE SIGNIFIE QUE L'EMBALLAGE DU PRODUIT EST RECYCLABLE.

❖ La collecte sélective (hors verre)



Les matériaux de la collecte sélective sont séparés par filière de recyclage au centre de tri de SCHROLL à PFASTATT (68)

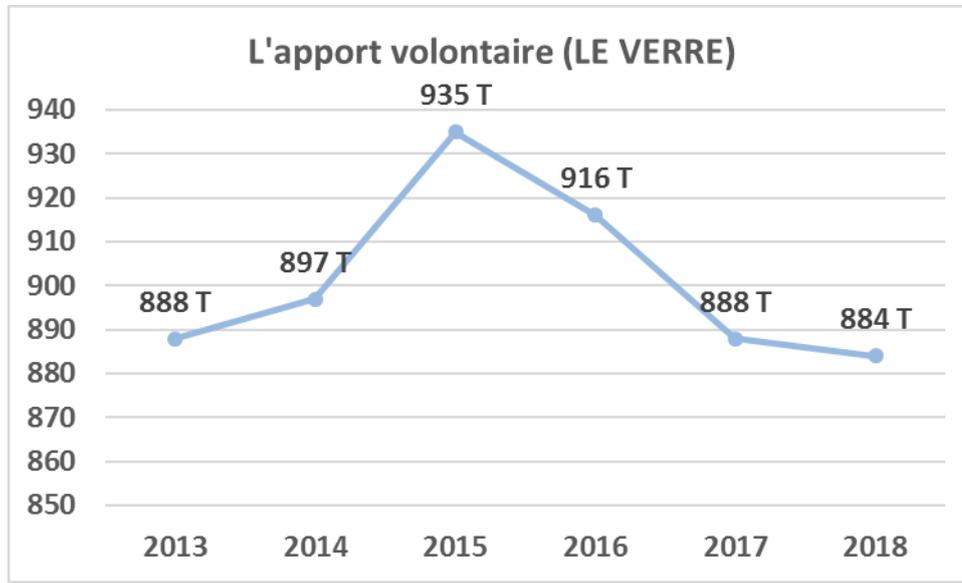
❖ La répartition de la collecte sélective (en T)



*La CCST met à disposition des usagers
120 points d'apport volontaire
pour le verre*

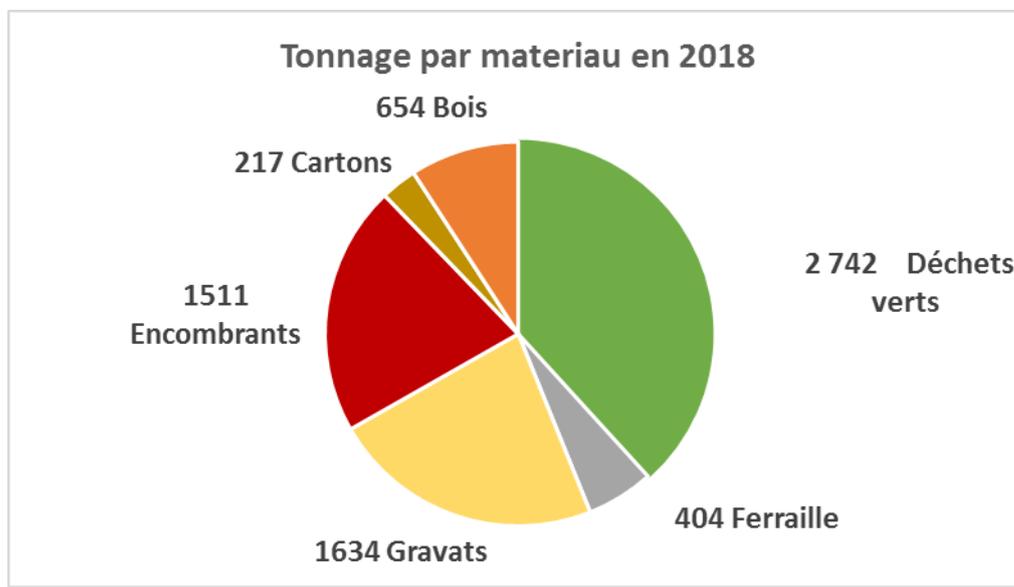
■ L'apport volontaire

❖ Le verre



B-La déchetterie

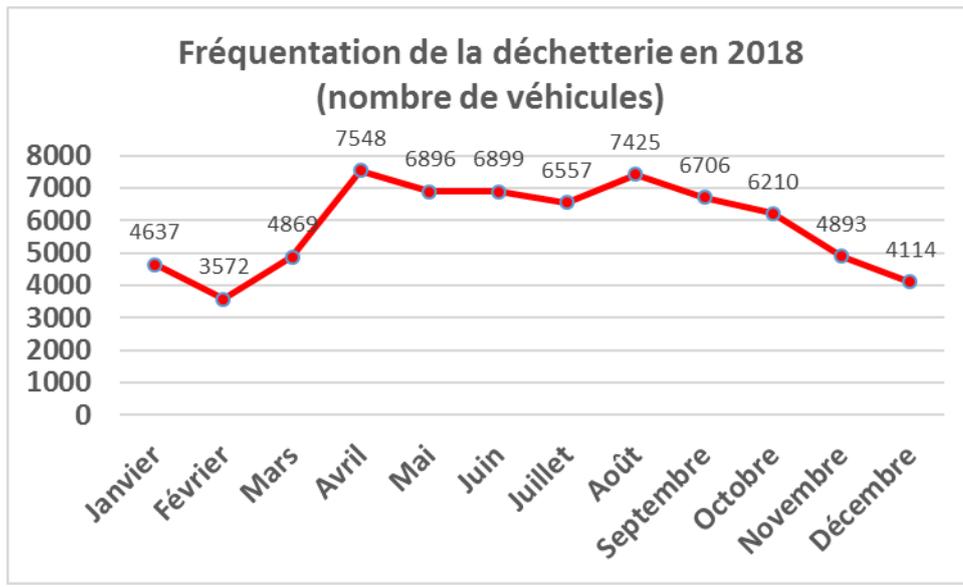
❖ Tonnage par matériau en 2018



■ Traitement des dépôts en déchetterie

- Le **carton** rejoint la filière : Papeterie de Kaysersberg 68, et chez Palm Paper Fabrick Deutschland.
- La **ferraille** fait également l'objet d'une revalorisation matière : elle est déposée chez PIETRA, ferrailleur qui récupère les métaux réutilisables, ainsi que les batteries contenant du plomb.
- Les **gravats** et inertes sont déposés aux Carrières Comtoises de Saint Dizier l'Evêque à quelques kilomètres de la déchetterie (centre enfouissement classe 3).
- Les **déchets dangereux et diffus**, (huile alimentaire, solvant diluant, aérosols, phytos, peinture, colle, mastics etc) sont pris en charge par Alsadis, une société spécialisée qui assure leur transformation. Cette société est située en Alsace.
- Le **verre** est collecté et trié par la Société MINERIS de Saint Menges, puis revalorisé par la Société OI de Gironcourt. Ces deux sociétés sont situées dans les Vosges.
- Les encombrants sont incinérés par le SERTRID BOUROGNE 90.
- Le **bois** est déposé à Bourogne chez PIETRA par nos soins.
- Les **végétaux** sont collectés et transformés en compost par la Société Sundgau Compost, située à Hirsingue en Alsace.
- Les **pneus** sont recyclés par Alpha Recyclage à destination des cimenteries ou sous-couches routières etc... Cette société est située à Brévans dans le Jura.
- Le **polystyrène** est recyclé par la Société KNAUF EST, qui l'utilise en grosse quantité. Cette société s'est équipée pour recycler ses propres déchets de polystyrène. Pour amortir son matériel, celle-ci récupère dans les déchetteries le polystyrène propre, cette filière ne coûte au SOM que l'achat de sacs plastiques pour le stockage.
- Les **Déchets d'Equipements Electrique et Electronique (D3E)** sont revalorisés en partie par l'association ENVIE, située à Valentigney pour les appareils ménagers électriques, par JURA TRI, situé dans le Jura pour le hors-froid, et par ENVIE 2E situé à Feschés-Le-Chatel dans le Doubs pour le froid.
- Les **piles** sont collectées par la Société Alsadis. Celles-ci sont entreposées et reconditionnées chez Cernay Environnement. La Société COREPILE, située à Paris, gère l'ensemble de la traçabilité.
- Les **ampoules** et les tubes néons sont collectés par ALTEM SA à Strasbourg. Deux recycleurs LUMIVER à Seclin situé dans le Nord et TCMS à Saint-Thibaul situé au Sud de Paris sont chargés de revaloriser ces produits. RECYLUM gère l'ensemble de la traçabilité.

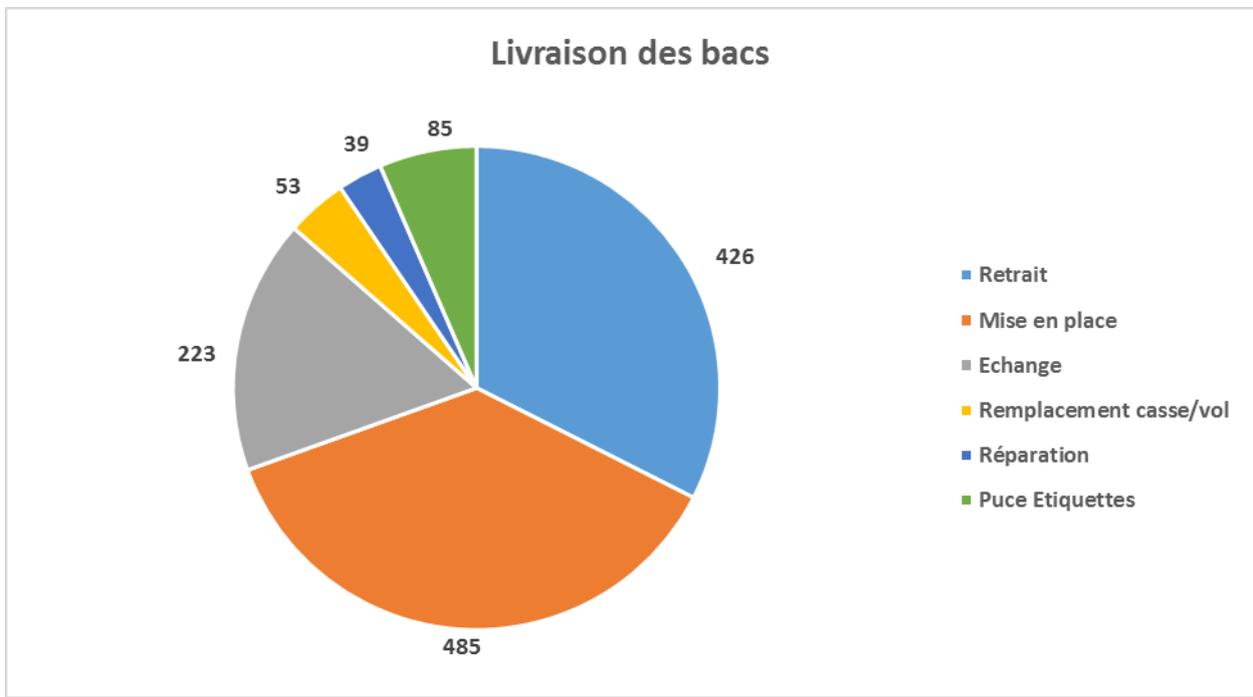
❖ Fréquentation de la déchetterie en 2018 (nombre de véhicules)



8161 badges ont été distribués par nos services, depuis la mise en place du contrôle d'accès.

C- La livraison des bacs

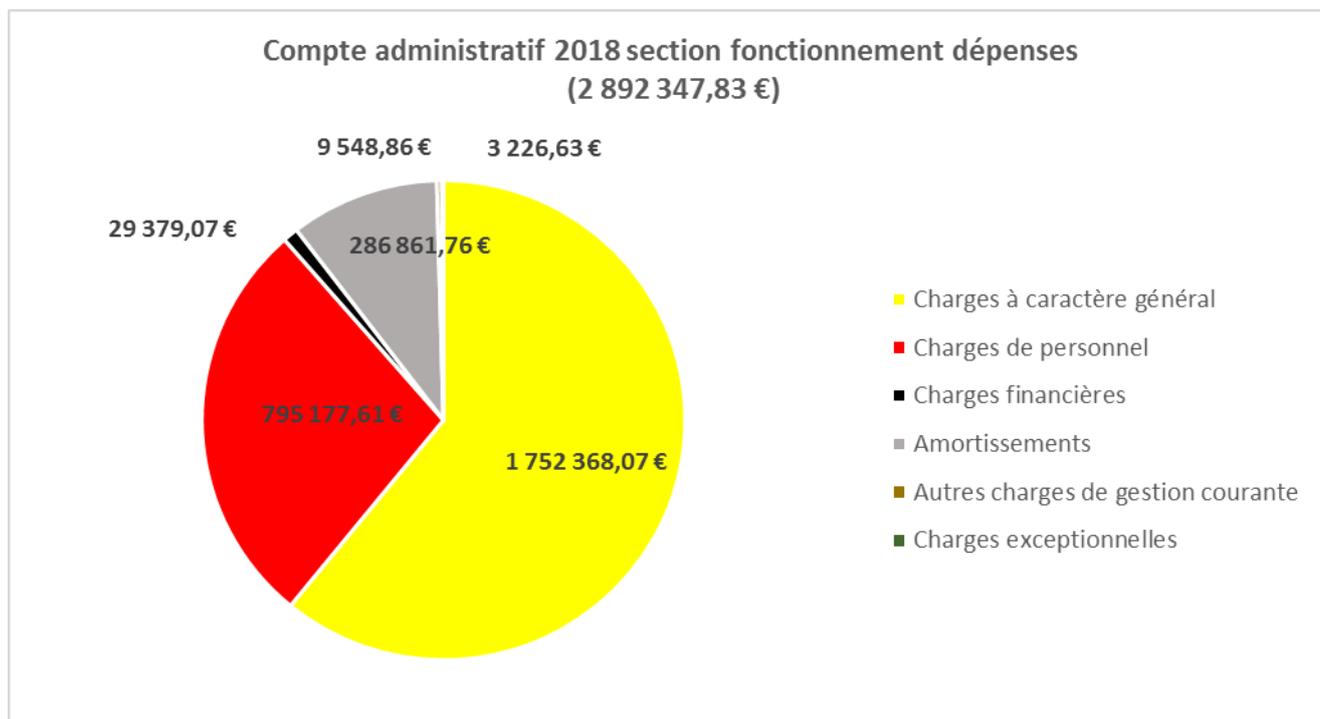
Le Service Ordures Ménagère de la CCST a repris en régie la gestion du parc de bacs. En 2018, 1311 interventions ont été réalisées, réparties comme suit :



3 LES ASPECTS FINANCIERS

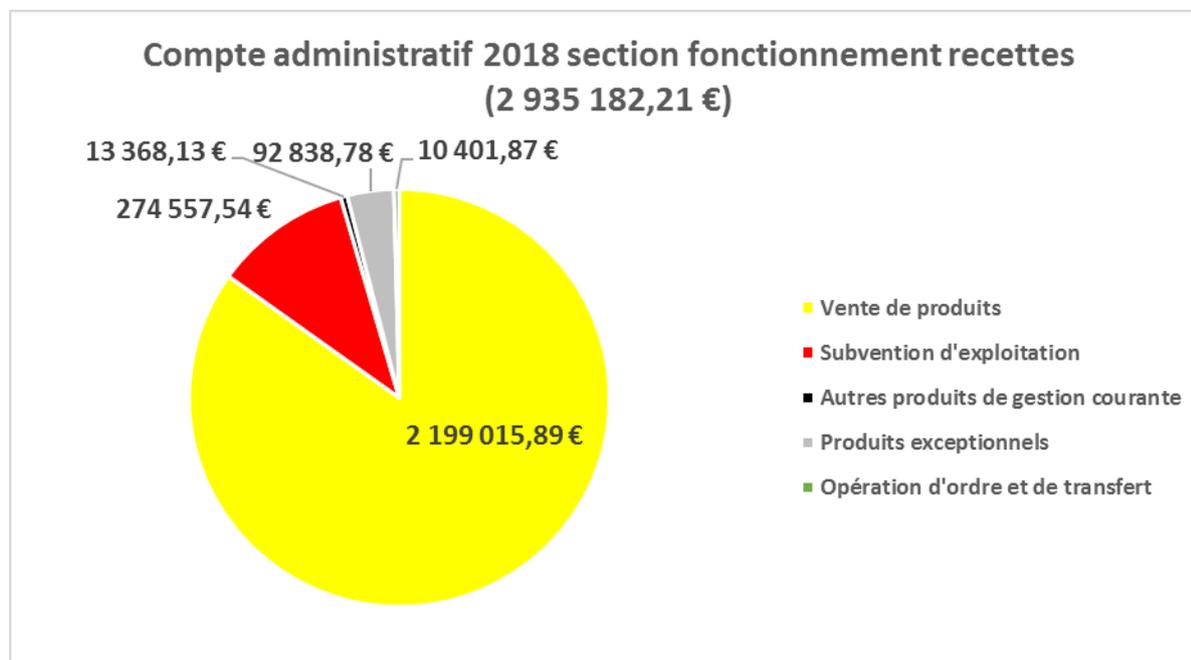
A- Fonctionnement dépenses (2 892 347.83 €)

Les principaux postes de dépenses sont :

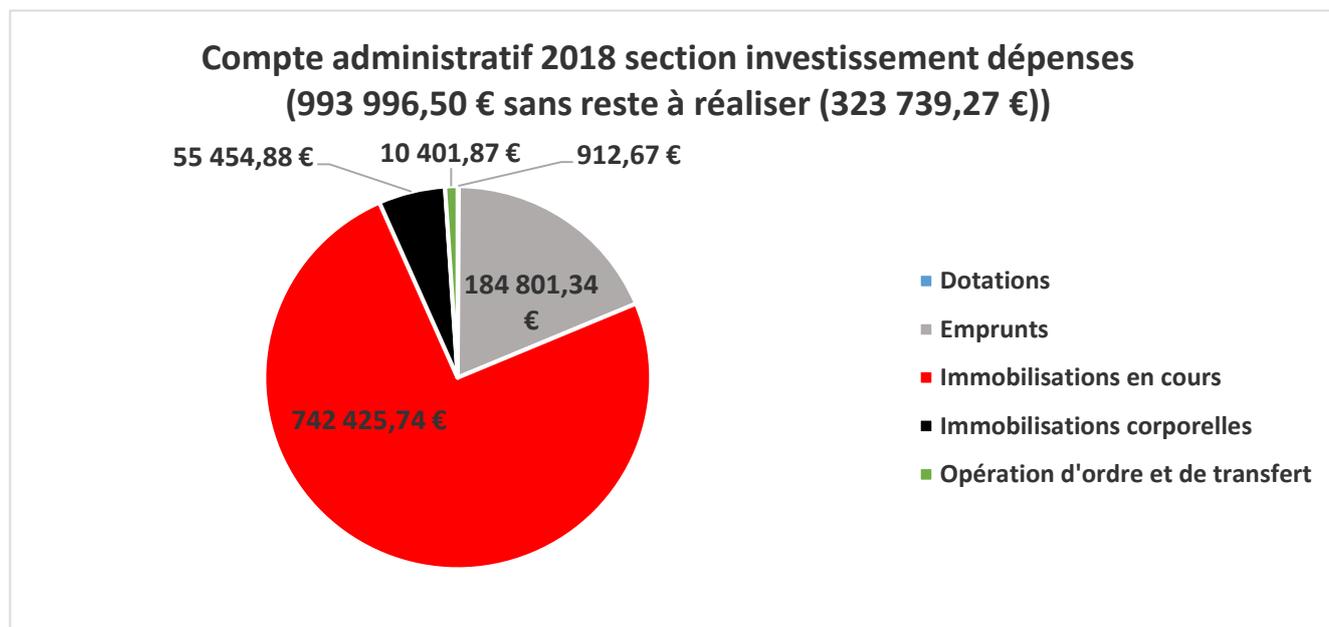


Fonctionnement recettes (2 935 182.21 €)

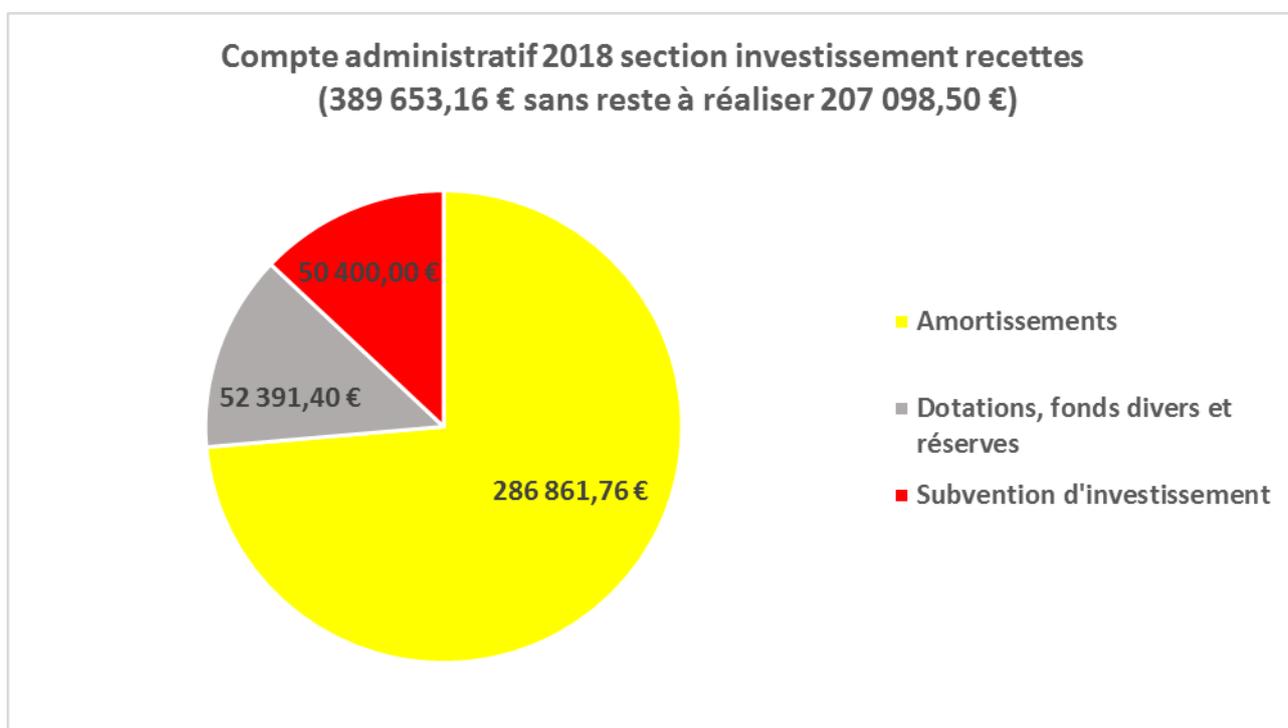
Les principaux postes de recettes sont :



B- Investissement dépenses 993 996.50 € et recettes 389 653.16 €



L'essentiel des dépenses 2018 concerne les travaux de la construction de la déchetterie de Florimont.

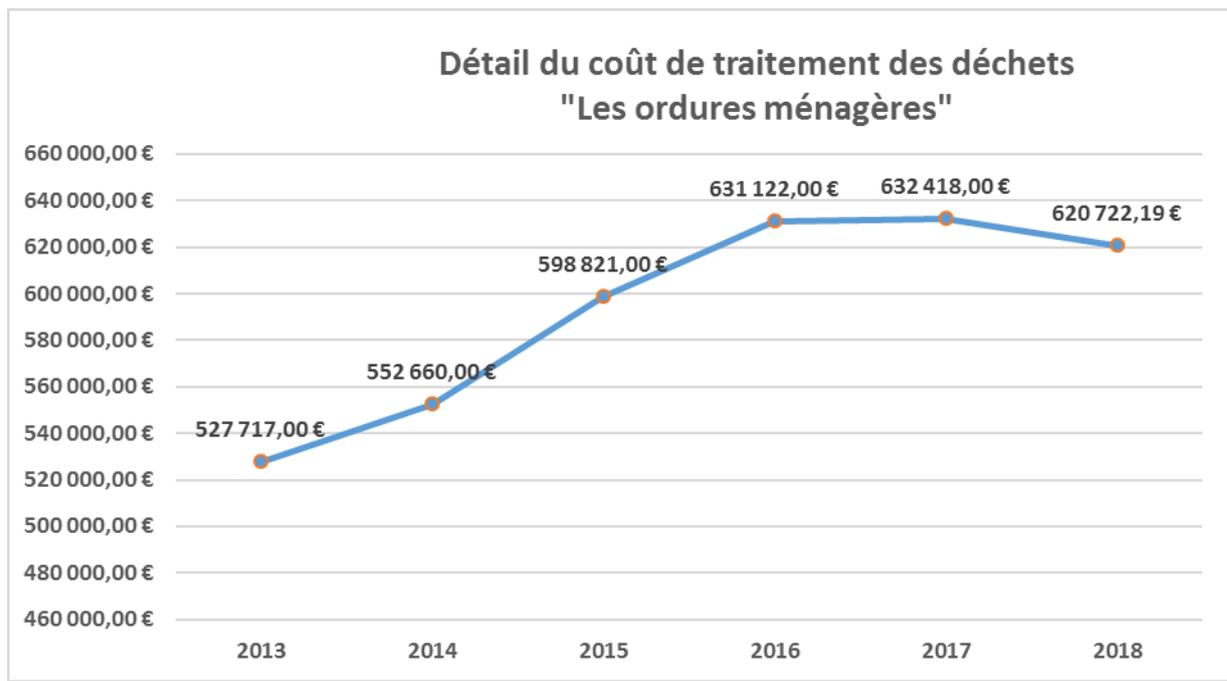


■ Résultat en 2018

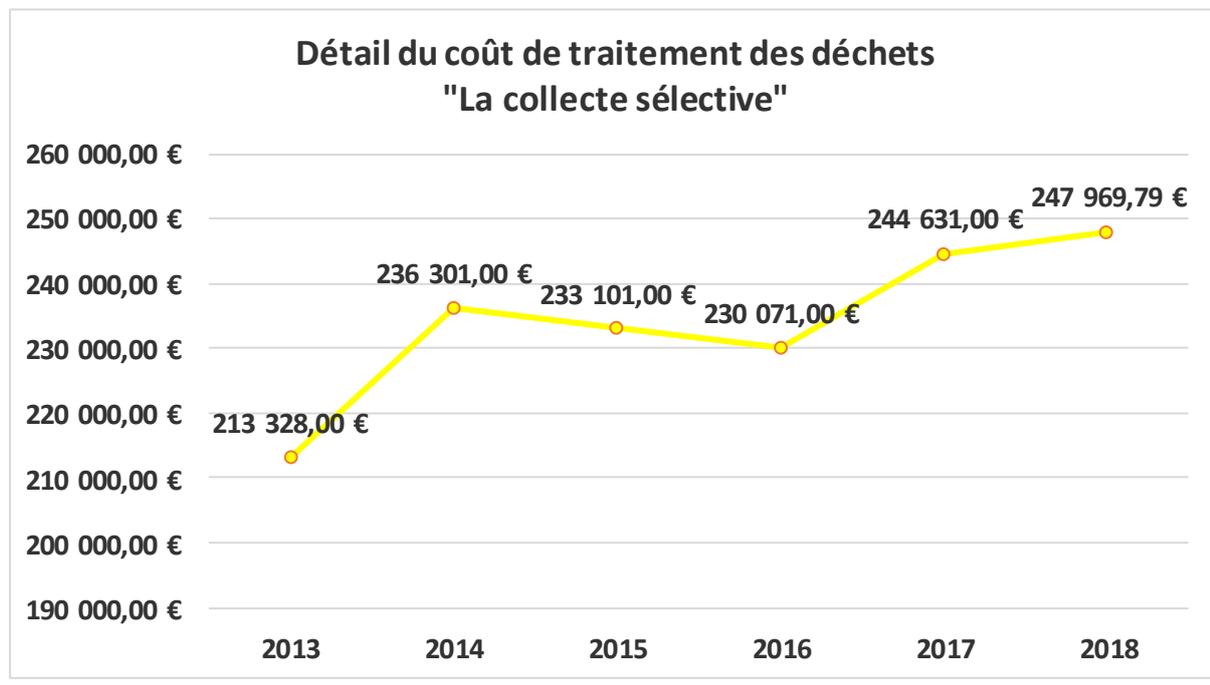
	Résultat	Résultat repris 2017	Reste à réaliser	Tous exercices confondus
Fonctionnement	42 834,38 €	485 182,55 €		528 016,93 €
Investissement	-604 343,34 €	853 114,31 €	116 640,77 €	132 130,20 €
Total	-561 508,96 €	1 338 296,86 €	116 640,77 €	660 147,13 €

C- Détail du coût de traitement des déchets :

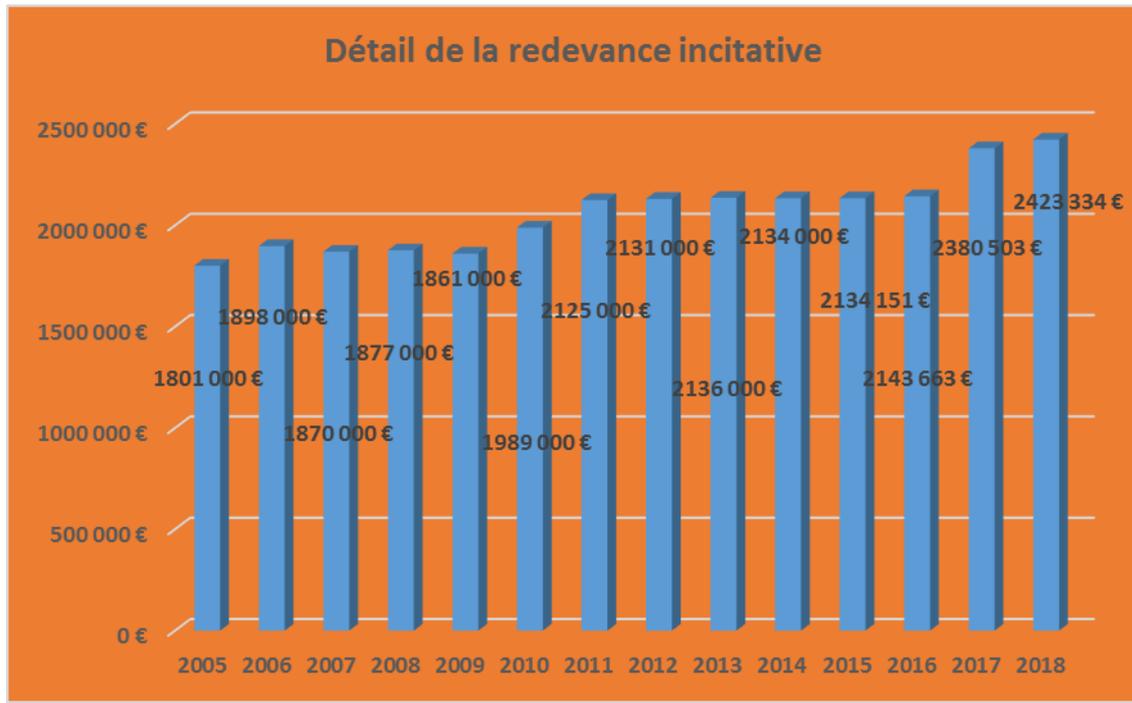
■ Les ordures ménagères



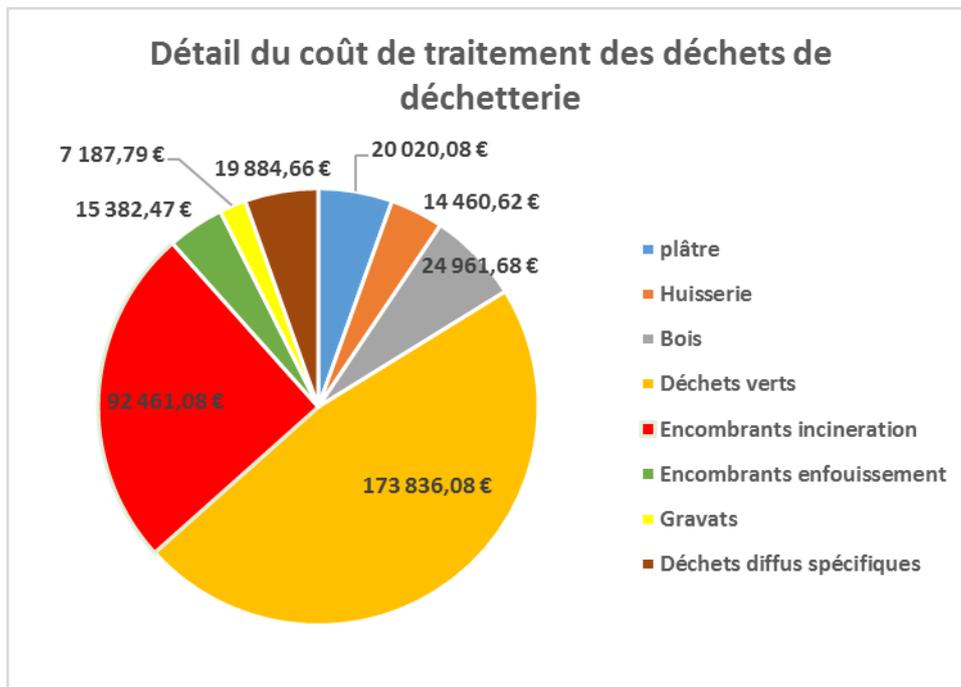
■ La collecte sélective



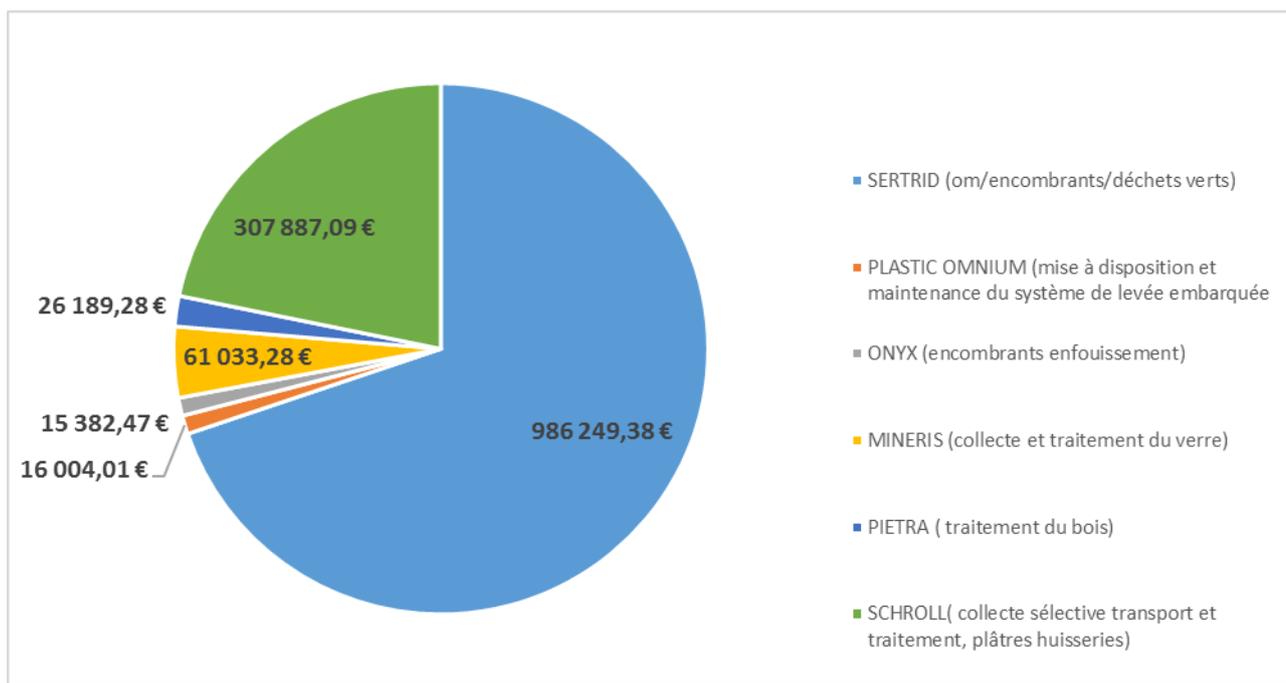
■ Evolution de la redevance incitative de 2005 à 2018



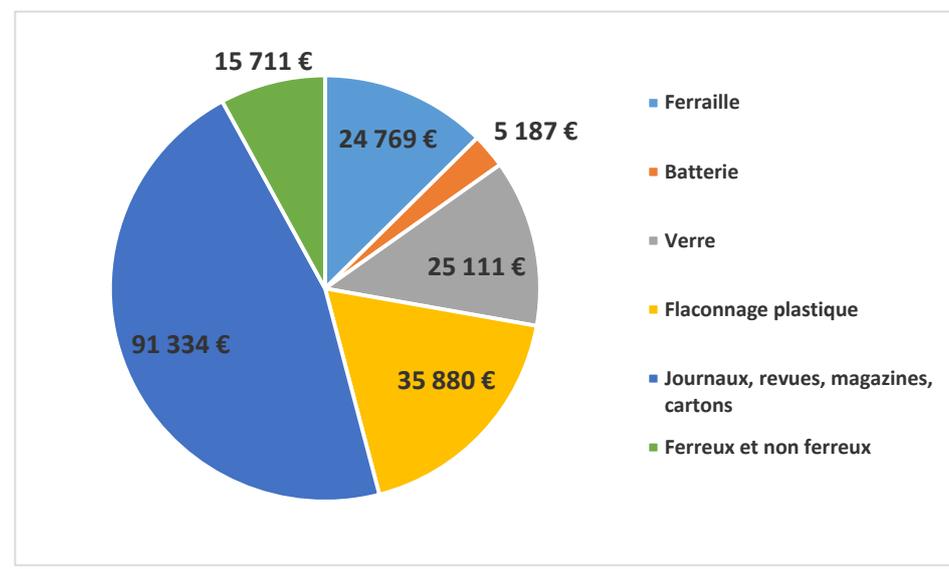
■ Coût du traitement des déchets en apport volontaire (déchetterie)



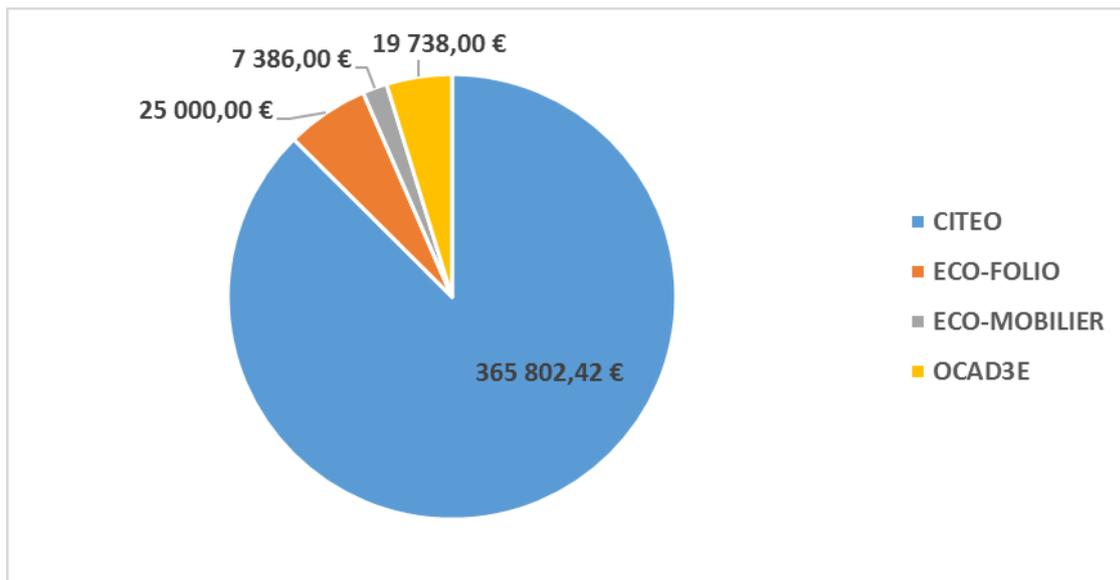
■ Montant annuel des prestations rémunérées à des entreprises sous contrat
(en fonctionnement) : 1 412 745.51 €



■ Vente des matériaux : 197 992 €



■ Soutien des Eco-organismes : 417 926.42 €



4) LES ACTIONS

Animations centre de Loisirs ateliers brico récup



Au cours de ces ateliers nous commençons par un temps de sensibilisation et d'échanges sous forme de quiz ou de jeu sur le devenir des déchets pour poser et comprendre les problématiques liées aux déchets, pour ensuite passer à la réalisation d'objets. Ces ateliers sont créatifs, ludiques et pédagogiques pour les enfants, ils sont sensibilisés au réemploi tout en stimulant leur créativité! En 2018, 14 interventions ont été effectuées dans les communes de Joncherey, Faverois, Florimont et Lebetain.

Animations scolaires



Parce que les bons gestes de tri et de réduction des déchets s'acquièrent dès le plus jeune âge, la Communauté de communes aide les établissements scolaires et les structures qui accueillent le jeune public à mener des actions de sensibilisation. Gratuit, l'accompagnement proposé porte sur des thèmes variés, ancrés dans l'actualité : tri et recyclage des déchets, compostage, réemploi, gaspillage alimentaire, goûter et choix d'achats « mini déchets » (éco-consommation).